

No 45

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Présidence : Sonja Molinari

La séance est ouverte à 18h32 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de M. Nicolas Walder et Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mmes Marie-Claire Cotillon et Elvia Cambier.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 30 avril 2015
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **144-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 590'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture destiné à la création d'un centre aquatique à la Fontenette.
5. Délibération administrative **146-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.
6. Délibération administrative **147-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir.
7. Délibération administrative **150-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 109'000.- pour les travaux de remplacement d'un élément préfabriqué du tablier du pont de la Fontenette.
8. Délibération administrative **151-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence pour les survivants du séisme au Népal.
9. Délibération administrative **155-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à la conclusion d'un contrat de bail entre la Ville de Carouge et la Fondation Dr. Ed. Martin & Valentin Rothgeb de CHF 357'300.- relatif à l'exploitation d'un espace de vie enfantine.
10. Délibération administrative **156-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.
11. Délibération administrative **157-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de

- a) La Fondation Carougeoise pour le logement des personnes âgées
 - b) L'Association de l'E.M.S « Résidence les Pervenches ».
12. Délibération administrative **158-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de
- a) La Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex
 - b) L'Association de l'E.M.S « Résidence de Drize ».

Propositions des membres du Conseil municipal

13. Délibération municipale **4-2015 P** : proposition du Conseil municipal relative à l'adoption d'un nouveau règlement du Conseil municipal.
- 14. Motions
 - 15. Postulats
 - 16. Résolutions
 - 17. Pétitions
 - 18. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 AVRIL 2015

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 30 avril 2015.

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Pétition n° 17 sur les nuisances sonores causées par l'entreprise Rotelli

La première communication de Mme Lammar concerne la pétition, qui avait été déposée devant le Conseil municipal il y a quelques mois, relative aux nuisances que l'entreprise Rotelli cause aux riverains. Pour rappel, la pétition avait été traitée en décembre 2014. Suite à cette pétition, le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) devait effectuer des mesures pour constater si les niveaux sonores dépassaient les normes ou non. Ces mesures ont été effectuées du 4 au 9 décembre 2014 sur le balcon d'un plaignant donnant sur la rue Jacques-Grosselin. En date du 28 avril dernier, le rapport du SABRA a enfin été rendu et la Ville de Carouge en a obtenu une copie. La conclusion de ce rapport indique que les valeurs de bruit ont été dépassées quatre jours sur les cinq jours de mesures. Le rapport se trouve à disposition des conseillers municipaux sur CMnet en annexe à la pétition et a été transmis également aux pétitionnaires. Par ailleurs, le Conseil administratif a écrit au SABRA afin de lui demander quelles mesures il entendait prendre pour faire respecter les normes. Il est actuellement en attente de la réponse du SABRA.

Crue de l'Arve

La deuxième communication de Mme Lammar a trait à la crue de l'Arve du week-end du 2 et 3 mai dernier. Cette crue spectaculaire a vu le débit de l'Arve monter à plus de 905 mètres cubes par seconde alors qu'en temps normal, le débit est d'environ 70 mètres cubes par seconde. Le plan Osiris a été lancé par le canton et la protection civile, les sapeurs-pompiers et la police municipale de la commune de Carouge ont été mobilisés. Heureusement, il n'y a eu pratiquement aucun dégât sur Carouge. On peut relever simplement que les sous-sols de la piscine ont été inondés et que le match d'Etoile Carouge du samedi soir a dû être annulé.

Toutefois, la protection civile a été mobilisée pendant quatre jours non-stop pour assurer la fermeture des ponts ordonnée par le SIS. Le plan Osiris étant cantonal, les pompiers de la ville de Carouge ont été bien mobilisés pendant de nombreux jours, donnant aussi un coup de main en ville de Genève. Ils ont notamment assuré la protection des œuvres du MEG. Quant à la police municipale, elle n'a pas chômé non plus, assurant non seulement ses tâches quotidiennes mais aussi la sécurité des bords de l'Arve puisque beaucoup de badauds n'ont pas respecté les interdictions et sont allés photographier la crue en mettant presque les pieds dans l'eau, ce qui était extrêmement dangereux. A noter aussi que les sauveteurs étaient prêts à s'engager dans cette entreprise.

La commune peut être très reconnaissante à ses services de protection de la population qui se sont engagés sans compter dans cette mobilisation. Grâce à leur travail, il n'y a eu aucun incident grave à signaler sur Carouge. Les conséquences de cette crue auraient pourtant pu être bien plus importantes et catastrophiques, notamment si des ponts ou des berges avaient lâchés ou si des personnes étaient tombées à l'eau.

A ce sujet, Mme Lammar informe également le Conseil municipal que le prochain exercice de la protection civile, qui se déroulera la semaine prochaine, aura pour objectif le nettoyage des berges de l'Arve. Cet exercice tombe donc à pic et est parfaitement dans la cible de la politique que le Conseil administratif mène depuis quelques années, à savoir allier des cours qui permettent de faire face à toutes les situations qui pourraient survenir et des activités immédiatement utiles à la collectivité, ce qui permet de montrer à la population l'énorme travail effectué et d'être visible tout en se formant.

Communications de Mme De Haller Kellerhals :

Commande de paiement en ligne des actes d'état civil

Fruit d'une réflexion commune entre le service financier et l'office de l'état civil de Carouge, le projet de commande et paiement en ligne de la plupart des actes d'état civil (acte de mariage, de décès, certificat individuel d'état civil, acte d'origine, etc.) se dessine progressivement.

Les citoyens étant au cœur des préoccupations, il semble particulièrement utile que les démarches qu'ils entreprennent soient facilitées.

Cette avancée technologique s'inscrit donc dans une logique citoyenne alliant efficacité et rapidité.

Afin de trouver la solution la plus efficiente, il est décidé, en 2011, de confier un mandat d'analyse à un stagiaire de maturité professionnelle. Cette initiative permet en outre de poursuivre la dynamique formatrice souhaitée par la Ville de Carouge.

Après 10 mois de recherches, le travail de stage est finalisé.

Après avoir analysé les résultats de ce mémoire, des contacts sont pris avec divers partenaires afin de définir les principaux contours du projet.

Grâce à des relations intercommunales très positives, la Ville de Genève met à disposition le logiciel idoine qu'elle a développé. Avec la précieuse coopération du SIACG, les adaptations techniques sont réalisées. La Ville de Carouge est choisie comme pilote pour la phase test. La mise en ligne effective aura lieu dans le courant du mois de juin 2015.

La Ville de Carouge remercie ses partenaires pour la réussite de ce projet novateur qui n'exclut toutefois pas les commandes au guichet. L'office de l'état civil les recevra toujours avec plaisir.

Communications de M. Walder :

Cours de vélo pour les familles et balades littéraires à vélo

La première communication de M. Walder concerne deux actions prévues en lien avec la pratique du vélo.

Le 30 mai et le 19 septembre, la Ville de Carouge propose aux familles carougeoises, pour la quatrième année consécutive, des cours de conduite cycliste gratuits, en collaboration avec l'association PRO VELO et les écoles primaires. Les cours de conduite cycliste de PRO VELO permettent d'acquérir les connaissances de base pour se déplacer en toute sécurité dans le trafic. Ils sont un complément aux cours d'éducation routière donnés par la police. L'année passée, 65 parents et enfants en ont profité.

La Ville de Carouge propose – et c'est une nouveauté – trois balades à vélo les 6, 11 et 18 juin prochain. Il s'agit de découvrir la commune à vélo avec comme fil conducteur la littérature. La première et la troisième de ces balades originales allieront le bestiaire médiéval avec des animaux sculptés ou représentés à travers Carouge en y intégrant des liens avec la littérature. La deuxième balade, intitulée « Presse et auteurs carougeois », mettra l'accent sur les écrits de certains auteurs et leurs liens avec Carouge, tels que Ceppi, Henri Tanner, René-Louis Piachaud pour n'en citer que trois.

Atelier de réparation de jouets électriques lors du Vide-Grenier du dimanche 31 mai

Ce sont chaque année des tonnes d'appareils électriques et de jouets réparables qui sont jetés à travers le monde. Faute de savoir et de pouvoir les réparer, les parents n'ont souvent d'autre choix que de racheter des jouets. C'est pourquoi la Ville de Carouge organise, lors du Vide-Grenier du dimanche 31 mai, un atelier de réparation de jouets électriques, afin de participer à la nécessaire lutte contre la surconsommation et ses impacts environnementaux, sociaux et économiques.

À cette occasion, des élèves du Centre de formation électronique seront à la place de Sardaigne de 13h30 à 16h30 pour remettre en état les jouets des petits et grands enfants carougeois. Cet atelier est aussi l'occasion pour ces élèves d'entraîner leurs comportements envers les clients, compétences qu'ils doivent acquérir durant leurs études.

Rendu du Tribunal fédéral sur la zone piétonne de Carouge

M. Walder est heureux d'informer le Conseil municipal que le Tribunal fédéral a rejeté les derniers recours des opposants contre le projet de zone piétonne et ainsi donné raison pour la troisième fois à la Ville de Carouge dans sa volonté de pacifier le cœur de la cité sarde.

Pour rappel, la piétonisation de deux petites rues du centre (partie nord de la place du Marché et portion de la rue Saint-Joseph) a fait l'objet d'une tenace opposition de quelques habitants et commerçants, alors même que ce projet avait été voté en 2009 déjà par une très large majorité du Conseil municipal.

Le Conseil administratif se réjouit de pouvoir enfin concrétiser cette piétonisation tant attendue par la population et qui devra permettre de renforcer l'attractivité de ce secteur à vocation commerciale et artisanale, tout en offrant aux habitants un espace de rencontre et de respiration.

Les crédits d'aménagement ayant été votés cette année, la mise en place de cette zone devrait pouvoir se faire avant la fin de l'été, dans le respect des délais légaux. Les travaux et la pose des bornes pourraient ainsi débuter fin août et l'ouverture de cet espace piétonnier pourrait advenir au début de l'automne.

Il va sans dire que la création de cette zone piétonne favorisera une réappropriation de l'espace public dans une ville qui invite, grâce à ses nombreuses terrasses et ses jolies boutiques, à la découverte et à la déambulation.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente a le plaisir, comme le veut la coutume, d'adresser au Conseil municipal un petit discours de fin de présidence.

*Madame La Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseillers administratif,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration carougeoise,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères et Chers amis,*

Ça paraît incroyable mais voilà que, depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'élire Présidente, une année s'est déjà écoulée.

Permettez-moi de partager quelques impressions et expériences ressenties ou/et vécues ces douze derniers mois.

Impression géographique tout d'abord. Car il est vrai que l'altitude de cette estrade donne une vision tout à fait autre de la salle : tout en y étant immergée on a un certaine distance, certes nécessaire à cette fonction mais qui en même temps peut être frustrante surtout quand il faut retenir les réactions ou même - et heureusement que ces moments n'ont pas manqué - les rires voire les fous rires. Merci aussi pour votre patience quand il a fallu recompter et recompter encore le résultat d'un vote, décompte il est vrai difficile avec la configuration de cette salle. Hélas, avec l'accroissement à 33 du nombre de conseillères et conseillers, je crains que la tâche ne sera pas plus simple à l'avenir...

Expériences énergétique quand il s'agit de remettre de l'ordre dans des débat qui dérapent – rarement - ou qui risquent de s'éterniser. La limite à mon sens non négociable est celle du respect dans les propos tenus : j'espère que vous comprendrez mes quelques interventions directes voire un peu musclées. Mes excuses pour les personnes qui auraient été froissées par ces interventions parfois nécessaires.

Expérience conviviale aussi. En effet, je voudrais partager le plaisir d'avoir pu rencontrer tant de personnes engagées et actives pour le bien-être et le bien-vivre à Carouge : du cœur de la Marjolaine, aux activités du club des Aînés, en passant par des activité sportives (par exemple la marche du cœur en faveur des diabétiques, le tir au canon, la lutte, Etoile Carouge), traditionnelles (je ne cache pas un sentiment très étrange lorsque je me suis retrouvée immergée dans un milieu d'arbalètes, hauts chapeaux et plumes des Vieux Grenadiers et où, au milieu de douzaines d'hommes, la délégation carougeoise, avec Mme la Maire Lammar et moi-même, constituait 50% de femmes présentes !), sans oublier les associations culturelles. Toutes créent un tissu associatif très important et très apprécié pour notre cité.

J'ai vécu des moments forts et même émouvants, par exemple en participant aux rencontres avec les jeunes ayant fêté 18 ans et avec elle leur majorité civique, lors de l'inauguration de l'œuvre en souvenir de l'émigration italienne ou lors des dynamiques soirées au club des Aînés. Je suis ravie d'avoir pu représenter ce Conseil lors de ces occasions, et bien d'autres encore.

Expérience personnelle enfin, car cette année de présidence a aussi coïncidé avec la première année de vie de mon fils. C'était donc une année assurément bien chargée qui n'aurait certainement pas été possible sans l'appui constant de mon conjoint Jean-René que je tiens à remercier tout particulièrement pour son soutien et encouragements. Un mot aussi, plus en général, pour rendre hommage à toutes les conjointes et tous les conjoints qui nous permettent, par leur appui et patience, de participer activement à la vie politique de notre commune.

Cette année de présidence a été assurément une très belle expérience et même si je suis contente de pouvoir « redescendre dans l'arène » je vais aussi regretter les occasions d'échange et partage que ce rôle m'a offertes.

Voici une nouvelle législature qui débute. J'avais souhaité, il y a une année, que le nouveau Conseil soit un peu plus équilibré dans sa représentation entre femmes et hommes. Hélas ! Ce n'est pas vraiment le cas et je le regrette. J'espère que, dans sa nouvelles durée de 5 ans, cette législature nous permettra d'améliorer encore notre cadre de vie par une vision, positive et concertée qui, j'espère, verra par exemple la mise en place d'une zone piétonne et des avancées remarquées dans la construction du nouveau théâtre ainsi que par la poursuite de la politique d'intégration des plus fragiles d'entre nous.

Je voudrais terminer ces quelques mots en exprimant mes sincères remerciements à M. Schüle pour sa grande disponibilité et à tout le personnel de l'administration communale à l'avant ou à l'arrière de la scène, en particulier le secrétariat en charge de la préparation des Conseils municipaux et les mémorialistes. Merci au Conseil administratif in corpore et pas seulement pour avoir partagé l'estrade mais pour la qualité des réponses apportées.

Permettez-moi de remercier en particulier Mme Jeannine de Haller Kellerhals qui quitte cette fonction, pour son très bon travail et grand engagement en tant que conseillère administrative.

Je voudrais terminer ces quelques mots en remerciant « mon » Vice-président et « mon » Secrétaire pour leur appui ainsi que tous les membres du bureau. Enfin et surtout, un grand merci à vous toutes et tous pour votre confiance, écoute et même patience lors des quelques erreurs qui ont pu se glisser par-ci par-là.

Il ne me reste qu'à souhaiter bon vent à la personne qui me succédera, qui saura gérer ces séances, j'en suis sûre (en connaissant les bruits de couloir sur le choix qui sera vraisemblablement validé lors de la séance d'intronisation du nouveau Conseil), avec maestria et même humour à venir.

Je vous remercie.

La Présidente passe ensuite à la partie qu'elle trouve particulièrement émouvante des hommages aux conseillers sortants, aussi bien du Conseil administratif que du Conseil municipal.

La Présidente remet un bouquet de fleurs à Mme la Conseillère administrative Jeannine De Haller Kellerhals.

M. Richard rend hommage à Mme Jeannine De Haller Kellerhals.

*Madame la Conseillère administrative,
Chère Jeannine,*

Te voilà parvenue au terme de ton troisième mandat. Douze ans déjà, et c'était hier !

Notre groupe A Gauche Toute ! est fier et heureux de ton engagement pour Carouge et pour ses habitant-e-s. Sans dresser le bilan exhaustif de tes actions – une nuit ne suffirait pas ! – je mettrai en évidence quelques belles réussites qui prouveront tes convictions et ton attachement aux valeurs fondamentales de notre groupe.

Lorsqu'en 2003 Carouge a failli perdre son cinéma, alors que tu venais de prendre tes fonctions, tu t'es immédiatement investie aux côtés de l'Association des Amis du BIO pour son sauvetage. Tu savais qu'un cinéma, comme un théâtre, n'est pas qu'un commerce où l'on vend des loisirs, mais un lieu de culture vivante qui réunit les classes sociales et les générations. Tu as convaincu tes collègues du Conseil administratif puis la majorité du Conseil municipal pour son rachat. Tu t'es démenée auprès des institutions publiques et privées pour trouver l'argent nécessaire afin que la facture reste comme promis inférieure au million.

Et lors du référendum d'avril 2004, la population carougeoise nous a soutenus et nous a confirmé son attachement à «son» cinéma. Avec ton collègue du Conseil administratif Jean-Pierre, tu as poursuivi le travail au sein de la Fondation afin que le cinéma BIO, entièrement rénové, puisse rouvrir ses portes en mars 2007. Depuis, des milliers d'enfants des crèches et des écoles carougeoises ont pu partager rires et émotions sous la voûte étoilée, avec l'appui de la commune. Grâce à ton action, Carouge reste une ville cinéphile.

Sauver un cinéma, c'est bien, mais sauver nos théâtres est tout aussi essentiel. Après avoir créé le service des affaires culturelles, tu as apporté un soutien d'abord au Théâtre de Carouge – lorsque la Ville de Genève s'est désengagée –, puis au Théâtre des Amis, dont la subvention a été multipliée par 4 en 10 ans, et enfin au Théâtre Alchimic qui permet à de nombreuses troupes locales d'être vues et entendues.

Avec toi, nous redisons que la culture n'est pas un luxe pour nantis mais bien ce qui fait de nous tous des êtres humains, dans le partage de la parole et la construction d'un imaginaire social.

Ton action pour la petite enfance a été vigoureuse. De 2005 à 2012, trois nouvelles crèches se sont ouvertes : Val d'Arve, Grands-Hutins et Epinettes. Avec la reconstruction de Pinchat et l'ouverture de l'Îlot des Menuisiers, Carouge atteindra en 2018 le 50% de prise en charge visé.

Avec les communes partenaires, tu as développé et amélioré les conditions-cadres de l'accueil : structure de coordination de l'accueil familial de jour, observatoire de la petite enfance et dès 2011 une nouvelle convention collective de travail. Avec l'ouverture de la première crèche aérée d'été cette année, nul doute que tu auras très largement contribué à soutenir les familles.

Mais les enfants grandissent ! Pour les jeunes aussi tu as travaillé. Tu as initié et fait aboutir la construction de la Maison de Quartier de la Tambourine, magnifique lieu de rencontre intergénérationnel qui nous accueillera ce soir. Tu as soutenu le Street Park à la route des Jeunes, un lieu mythique pour de nombreux ados. Tu as concrétisé à la demande du Conseil municipal la structure Projet Emploi Jeunes qui a aidé près de 500 jeunes à reprendre une formation et à s'insérer dans le monde du travail.

Pour cela, la population carougeoise t'est reconnaissante.

Sous ta conduite, la Ville de Carouge s'est montrée un employeur modèle. Tu as créé dès 2005 le Service des Ressources humaines afin d'assurer l'équité, la transparence, la reconnaissance des compétences, la valorisation des collaborateurs et le développement professionnel par le biais d'une formation continue. Tu as mis en chantier la révision des statuts du personnel en l'associant pleinement à leur élaboration, ce qui a permis de les adopter en 2008. La nouvelle grille salariale a certes maintenu un écart important entre les

bas et les hauts salaires, mais elle permet de garantir un traitement juste et équitable de chaque collaborateur/-trice.

Le résultat de cette action est visible : engagement et formation de nombreux apprentis dans tous les domaines, égalité hommes-femmes rendue visible par le choix de trois cheffes de services et de plusieurs responsables (sports, communication, état-civil, etc.).

Nous sommes heureux de constater la satisfaction et la confiance exprimées depuis lors par les employé-e-s de la commune. Merci pour eux.

Je garde pour la fin ton action généreuse et solidaire pour les personnes les plus fragiles ici et ailleurs. Lorsque certains propriétaires sur les hauts de Pinchat s'offusquaient du voisinage avec les requérants d'asile, un groupe de jeunes collégiens a adressé au Conseil administratif une contre-pétition demandant et proposant de véritables mesures d'accueil. Tu as alors institué la commission d'intégration. Depuis 2004, elle a inventé des actions variées pour faciliter l'accueil des nouveaux Carougeois : fêtes multiculturelles, semaines contre le racisme, cours de français, soutien de Camarada, parcours d'accueil. Ces actions ont permis de montrer que la population carougeoise était ouverte, accueillante, engagée... tout le contraire des grincheux xénophobes qui n'ont bientôt plus leur place autour de cette table.

Chaque fois qu'une famille du Kosovo, du Pakistan ou d'ailleurs était en grand danger de renvoi, tu n'as pas hésité à activer les réseaux de solidarité construits lorsque tu étais députée, et tu es intervenue avec passion auprès des hauts fonctionnaires de l'OCP. Merci pour toutes ces familles et leurs enfants qui deviendront à coup sûr de bons citoyens carougeois.

Dès ton arrivée au Conseil administratif, tu as profité de la bonne santé financière de la commune pour élargir à 1% du budget la contribution à l'aide aux pays en voie de développement. Carouge est devenue une des communes les plus exemplaires du canton, par sa générosité envers les populations victimes de catastrophes, mais surtout par le développement et le soutien de projets sur le long terme, avec les associations de terrain, sous le contrôle expert mais bienveillant de la Fédération genevoise de coopération.

Pour les milliers de personnes dans le monde qui bénéficient de cette solidarité, nous te remercions, chère Jeannine. »

La Présidente remet ensuite un présent à chacun des conseillers municipaux sortants. Elle les appelle un à un, en priant ceux qui souhaitent leur rendre hommage de se manifester au fur et à mesure : M. Michel Baud, M. Salah Ben Chaabane, M. Bertrand Buchs, M. Laurent Coppex.

M. Voignier adresse quelques mots de remerciements à M. Coppex, qui a rejoint le Conseil municipal en 2013. Même si M. Coppex a été très discret lors des Conseils, c'était une personne toujours intéressée et qui a fait bénéficier son groupe de ses connaissances, du connaître de Carouge qu'il fréquente tous les jours et de par sa profession. Aujourd'hui, il aura d'autres activités. Le groupe PLR lui souhaite une bonne route pour ses prochains objectifs et surtout, comme il l'a souvent dit lui-même, que son sport lui apporte calme et sérénité.

M. Barthassat remercie M. Buchs pour les sept ans qu'ils ont passés ensemble au Conseil municipal. Il a eu beaucoup de plaisir. M. Buchs a fait énormément pour Carouge. M. Barthassat lui souhaite bonne continuation à la députation ou ailleurs et le remercie pour tout ce qu'il a fait pour Carouge.

La Présidente relève que le présent sera remis ultérieurement à Mme Marie-Claire Cotillon, qui est absente ce soir. Elle appelle ensuite M. Alain Juget, Mme Denise Martin.

M. Maulini prononce quelques mots en hommage à Mme Martin.

Les dernières élections municipales ont bouleversé la géographie des groupes politiques qui constituent ce Conseil municipal. Paradoxalement Les Verts, eux, ont joué la stabilité : 5 sortants et 5 rentrants, dont quatre élus reconduits. On reprend presque les mêmes.

Presque, car il me revient ce soir la douce responsabilité de rendre hommage à Denise Martin.

Représentante des Verts carougeois à la Fondation du Vieux-Carouge ainsi qu'à la Fondation du cinéma Bio depuis 8 ans, Denise est devenue Conseillère municipale en 2012.

Préoccupée par la question des personnes âgées et des seniors, elle anime notamment des ateliers d'écriture, dont un au club des aînés de Carouge.

Denise n'est pas la femme d'un thème unique. C'est une personnalité très attachante. J'ai découvert qu'elle avait noué, au fil des ans, de solides amitiés dans presque tous les groupes de cette enceinte.

Cette qualité de contact, qu'elle a déployée discrètement, dépasse donc les frontières partisanes. Elle fait d'elle à tout moment une personne préoccupée par le seul intérêt général.

Attentive et passionnée par l'expression écrite, Denise est une poétesse. Elle a conservé intacte sa capacité d'émerveillement en toutes circonstances. Elle envoie discrètement des petits mots pleins d'attentions à beaucoup de monde. En être le destinataire est un privilège.

Denise n'a pas été épargnée par les douleurs et les épreuves ; elle a toujours affronté courageusement les maux de l'existence grâce à la compagnie des mots !

Car la compagnie des mots, depuis 2005, c'est son œuvre, c'est sa ténacité. 150 auteurs romands y ont présenté leurs ouvrages. Je ne savais même pas qu'il y en avait autant. C'est à Carouge que la compagnie des mots s'est développée et qu'elle continue aujourd'hui de résider.

Les mots, en plus ou moins bonne compagnie, il y en a des doux, des légers, des gros, des lourds, des vilains et des profonds. Et en politique aussi, chacun en fait l'usage qui lui plaît.

Merci à toi Denise. Comme le Petit Larousse, que le bon vent, qui sème à tout vent, t'accompagne encore longtemps.

Mme Martin remercie M. Maulini pour ces mots pleins d'empathie. En tant que doyenne du Conseil municipal et le quittant ce soir, elle aimerait exprimer son admiration à chacun des conseillers administratifs et municipaux ici présents pour leur travail et leur engagement pour la ville de Carouge. Les dossiers et les projets sont très nombreux et elle souhaite bonne chance et bonne réussite à tous ceux qui continuent. Vive Carouge !

La Présidente appelle ensuite M. Frédéric Mino, M. Jean-Marc Richard, Mme Henriette Stebler.

M. Buchs rend hommage à Mme Stebler. C'est une figure du Conseil municipal qui s'en va. Il regrette que le groupe A gauche toute ! ne soit plus représenté au Conseil municipal parce qu'il avait son importance dans les débats de la commune. Mme Stebler s'en va et les séances du Conseil municipal seront peut-être un peu plus tristes, il y aura moins de débats. Elle a toujours tenu ses convictions. M. Buchs la rejoignait entièrement sur plusieurs sujets, par exemple la santé ou l'environnement. Il a eu beaucoup de plaisir à l'accompagner durant ces quelques années.

La Présidente appelle finalement Mme Catherine Vaucher.

M. Gerster, qui est encore ce soir un élu radical, fait l'éloge d'une élue libérale qui s'en va, ce qui montre la fusion totale du PLR. Mme Vaucher est entrée au Conseil municipal en 2001, en même temps que M. Gerster qui est donc bien placé pour dire que ce sont les meilleurs qui partent en premier. Certes, elle a été discrète au sein de ce Conseil mais elle a fait un grand travail en commission, ce que le public ignore parfois. Elle a présidé la commission des pétitions, où son mérite a été reconnu. Catherine quitte le Conseil municipal, c'est le départ d'un rire, c'est le départ d'une personne joyeuse, d'une note agréable au sein du Conseil. Mais elle le quitte pour une mission qu'ils aimeraient tous avoir, la meilleure, car c'est « Mamie Kate » qui le quitte et qui va certainement former sa petite-fille à la politique carougeoise. C'est avec émotion que M. Gerster remercie Mme Vaucher pour tout ce qu'elle a donné au sein de ce Conseil.

La Présidente remercie tous les élus sortants pour leur engagement. Comme le dit si bien la chanson, ce n'est qu'un au-revoir. La Présidente espère pouvoir tous les côtoyer très souvent dans les rues de Carouge.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 144-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 590'000.- POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE DESTINÉ À LA CRÉATION D'UN CENTRE AQUATIQUE À LA FONTENETTE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2015 et renvoyé en commission Toutes commissions réunies.

Celle-ci s'est réunie le 12 mai 2015 et le rapport a été établi par Mme Marti.

La Présidente demande à Mme Marti si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 17 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Etienne annonce que le parti socialiste votera bien évidemment cette délibération. Il s'agit d'un projet important, dont le Conseil municipal entend parler depuis un certain temps. Le Conseil administratif s'est beaucoup engagé dans ce projet, le Conseil municipal également puisqu'il y a eu plusieurs séances de commission. À partir du vote de ce soir, les choses seront dans les mains du Conseil administratif et de l'administration qui va suivre ce dossier. Ce site auquel les Carougeois sont attachés connaîtra passablement de transformations. Il a déjà évolué avec notamment le passage du CEVA, il continuera d'évoluer avec le futur déménagement du service des autos et, maintenant, la construction de l'extension de la piscine. M. Etienne invite le Conseil administratif à veiller à ce que le cahier des charges du concours prévoie d'avancer avec précaution dans ce lieu, sachant notamment que la route de Veyrier sera requalifiée. Le Conseil municipal passe le flambeau aux élus qui seront membres du jury, pour choisir le meilleur projet. Le groupe socialiste fait entière confiance à l'administration et au Conseil administratif pour suivre ce dossier avec attention. En conclusion, il votera cette délibération avec détermination.

Mme Marti déclare que les Verts soutiendront ce projet. C'est une vision d'avenir. C'est prendre en compte l'accroissement de la population, puisque cette piscine a cinquante ans et que les bassins n'ont pas été agrandis. C'est aussi encourager la pratique du sport. Les Verts soutiendront donc ce projet, également pour les autres raisons qui ont été évoquées précédemment et sur lesquelles Mme Marti ne reviendra pas. Cependant, comme Mme Marti ne peut pas lever la main à demi, elle répète aujourd'hui les réserves qu'elle a émises à titre personnel lors des deux commissions. Elle votera la délibération pour que les bassins puissent être construits, dans l'objectif de promouvoir la natation. Mais elle la votera avec toutes les réserves par rapport à l'espace bien-être et au fitness, qui n'est pas vraiment un fitness mais qui en est un malgré tout... Personnellement, elle votera donc avec des réserves, ce qui n'est pas le cas de ses collègues Verts.

M. Voignier signale que le groupe PLR, qui est convaincu de ce projet, votera unanimement le crédit d'étude. Il a trouvé intéressant que le Conseil municipal puisse se déplacer pour visiter des installations de piscines et voir les aspects techniques. Ce projet répond aux attentes du scolaire, du sportif et du bien-être, ce qui manque à Carouge. Il répond aux demandes que la population a émises à plusieurs reprises. Le groupe PLR a rendu attentif à plusieurs aspects techniques. Il a fait plusieurs remarques sur l'importance d'une bonne implantation des installations nautiques dans le site. Il espère que le concours prendra compte de toutes ces remarques. Mais, encore une fois, il s'agit d'un très bon projet et véritablement un projet Carouge. M. Voignier souhaite que le Conseil municipal soutienne ce projet et le soutienne jusqu'au bout.

Mme Stebler indique que le groupe AGT soutiendra bien sûr la construction de cette nouvelle piscine qui correspond à un véritable besoin. La piscine des Pervenches « déborde » avec toutes ces classes, tous ces enfants, tous ces adultes. Elle ne suffit plus pour une commune de 21'000 habitants. Ce projet réjouit le groupe AGT, qui le soutiendra mais qui a malgré tout quelques remarques à faire. La nouvelle piscine sera construite au bord de la route de Veyrier, qui est une route très chargée. Mme Stebler sait qu'il existe un projet pour diminuer le trafic de transit. Une barrière végétale d'environ dix mètres ainsi qu'une diminution du trafic apporteraient de la qualité à cette piscine, de même que des passages piétons au service des piétons, pour qu'ils puissent presser le bouton et traverser sans attendre des heures. Mme Stebler a encore une remarque sur les chlorines, qui sont un désagrément pour la santé de ceux qui nagent beaucoup. Les chlorines peuvent attaquer les poumons. Mme Stebler invite le Conseil administratif à trouver d'autres formes de traitement de l'eau, pour que les usagers puissent aller nager et vraiment rester en forme. Elle répète enfin que son groupe soutiendra ce projet et attendra sa réalisation avec impatience.

M. Baertschi relève que la prise en considération du projet – et ensuite en séance de commission – a été l'occasion de rappeler que ce projet de piscine répond à une demande large qui provient notamment de groupements d'habitants. Lors de la présentation en commission, un certain nombre d'éléments ont été apportés, notamment sur la mise au point encore importante à faire par le bureau D2X dans l'accompagnement du programme du concours. Un autre élément qui est ressorti est de ne pas seulement considérer l'aspect wellness mais de tenir compte aussi de la polyvalence que doit présenter un bassin de ce type. C'est déjà le cas aujourd'hui à la piscine des Pervenches où le bassin sert à la fois pour la gym aquatique et la natation sportive. Il est important de garder cette double fonction dans les bassins. À cet égard, le bassin extérieur devra garantir une hauteur suffisante pour les ébats sportifs. M. Baertschi relève ensuite que le dossier est bien conduit par le service d'architecture de la ville de Carouge. Il rappelle en outre qu'un déplacement sur place a eu lieu à Mulhouse et à Sélesta. Enfin, il remarque que les responsables du projet sont au fait et qu'ils sont enthousiastes pour conduire ce projet, ce qui est aussi un bon signe.

M. Buchs annonce que le groupe démocrate-chrétien soutiendra avec enthousiasme ce projet. Il est essentiel que la population puisse avoir à sa disposition des lieux pour faire du sport et penser à sa santé. Ce besoin de piscine était net et clair et le PDC remercie le Conseil administratif d'avoir développé ce projet. Il votera donc ce crédit sans discuter. Une petite remarque néanmoins : il espère que lorsque le Conseil municipal aura un crédit de construction à voter, on pensera à approcher d'autres communes pour faire, peut-être, un projet intercommunal.

M. Ben Chaabane indique que le groupe MCG soutiendra le projet mais souhaite néanmoins mettre le point sur l'aspect sécuritaire de ce grand projet. La commission a parlé des aspects techniques, esthétiques, etc., mais n'a pas assez parlé de sécurité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 146-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2014

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2015 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 5 mai 2015 et le rapport a été établi par M. Etienne.

La Présidente demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Barthassat donne lecture de la déclaration du PDC sur le compte rendu 2014.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du compte rendu 2014. Un résultat financier qui aboutit sur un excédent heureux de CHF 1'091'644.-. Heureux car les revenus ont augmenté de 5,44% par rapport au budget. Heureux car ceux-ci couvrent une gestion hasardeuse des charges qui elles aussi augmentent de plus de 4,5 millions par rapport au budget. Heureusement que le département de M. Dal Busco avait communiqué des chiffres prudents, c'était sûrement en connaissance de cause ! Car le seul véritable biais ou le Conseil administratif a vraiment la main, c'est bien les charges, on voit le résultat, plus 4,5 millions.

Bref, sans des revenus non espérés, ni prévus, nous serions en négatif pour 2014. Ceci montre toujours et encore qu'à Carouge la gestion des charges pose un gros problème.

Mais ne soyons pas que négatif. Il y a des bravos, des félicitations et des mercis à faire ! D'abord un immense bravo à la population carougeoise d'avoir sanctionné et d'avoir remis les idées en place de notre cher Conseil administratif lors du mémorable vote sanction du budget. Car sans ce vote sanction nous aurions eu une hausse d'impôt non justifiée et qui plus est, aucune analyse des charges n'aurait été faite. Analyse que nous avons demandée mais qui était selon la gauche carougeoise impossible. Nous voulons également féliciter

Mme Lammar pour avoir eu l'intelligence d'avoir laissé de côté une partie de son dogme et d'être revenu à des réalités comptable plus en adéquation pour une ville comme Carouge. Pour finir, un merci à la cour des comptes d'avoir permis la très attendue réorganisation du Service voirie, espaces verts et matériel. Réorganisation qui permettra dans le futur plusieurs centaines de milliers de francs d'économie par an. Dommage qu'une fois encore il aura fallu une intervention extérieure à l'administration pour que cela bouge. Force est de constater que l'adage « gouverner c'est prévoir » a un peu mal à la patte à Carouge. Même si on a bon espoir pour une partie du nouveau Conseil administratif.

Mais regardons de plus près les chiffres fournis par l'administration.

Revenus 2010 : CHF 96,6 millions ;

Revenus 2014 : CHF 105,6 millions, soit une augmentation de CHF 9 millions

Charges 2010 : CHF 86 millions ;

Charges 2014 : CHF 104,6 millions, soit une augmentation de CHF 18.6 millions

Les chiffres sont là et ils sont clairs ! 18,6 millions de charges en plus en 4 ans seulement. C'est la démonstration et la preuve que le problème à Carouge n'est pas lié aux revenus mais bien aux charges. La gauche va encore crier aux mensonges bien que nous reprenons simplement les chiffres donnés par leur magistrat. Ils vont encore nous accuser de mauvaise foi et qu'eux seul sont de bonne foi. Mais, comme disait Churchill « la bonne foi est souvent lié à un problème de mémoire ».

Aucune économie ! Aucune ! Contrairement aux dires du CA qui se vante d'avoir fait des économies et ceci même si les chiffres donnés par l'administration démontrent le contraire. Nous faisons remarquer qu'augmenter un peu moins les charges qu'à l'accoutumée ne signifie pas faire des économies !

Depuis 10 ans, la dette n'a cessé de diminuer mais celle-ci a presque doublé depuis 4 ans passant de 23 à 43 millions. Nous avons l'opportunité de fortement diminuer la dette en juin, saisissons-là ! Ceci pourra nous donner un levier lors des lancements de nouveaux projets ambitieux tels que le théâtre ou la piscine couverte.

Nous remarquons aussi que la culture reçoit deux fois plus de subventions que le sport. Etonnant ! Les infrastructures sportives sont autant utilisées et demandées que celles de la culture. Une petite correction serait grandement appréciée par la population.

Le PDC porte de grands espoirs pour cette nouvelle législature. Le renouvellement et la redistribution des forces au Conseil municipal ainsi que le départ des extrêmes doivent être un atout pour Carouge. Il en va de même pour le CA, cette redistribution pourra sans aucun doute remettre un peu de calme et de bon sens dans la gouvernance.

Nous tenons à remercier tous les chefs de services pour leur implication dans la préparation et la gestion de leurs services. Plus spécifiquement le service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant les commissions des finances, en particulier par Monsieur Di Stefano et Madame Lammar. »

M. Baertschi donne lecture de la déclaration du parti socialiste sur le compte rendu 2014.

Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction du Compte-rendu 2014.

Le résultat des comptes s'élève à CHF 105'689'312.- et il est d'environ 5% supérieur au

montant fixé lors de l'établissement du budget 2014 (CHF 100'235'646.-). Après déduction des imputations internes, c'est en définitive un excédent de produits de CHF 1'091'644.- qui est dégagé.

Les comparaisons qui nous ont été fournies, et qui montrent une progression constante des recettes et dépenses du ménage communal au cours de la décade écoulée, nous rappellent que l'on doit prendre en compte divers facteurs en matière d'analyse. Il s'agit notamment d'une part de l'augmentation de la population (+ 13 % au cours des dix ans écoulés), de la hausse du coût de la vie (+ 6,2 points à l'indice genevois au cours de la même période), des reports de charges de l'Etat aux Communes, de la prise en compte des imputations internes et de la mise à disposition de nouvelles infrastructures publiques (école, crèche, bibliothèque...).

En ce qui concerne les recettes fiscales, on restera attentif au jeu des prévisions par rapport aux variations effectives de la perception fiscale. La prise en compte des reliquats et des reports de recettes provenant des exercices précédents, tout comme les provisions engrangées, peuvent, d'une année à l'autre, créer des variations.

Au-delà des éléments relevant de la technique financière, on constate d'une part une relative stabilité de nos Comptes au cours des exercices écoulés et d'autre part la volonté exprimée par le Conseil administratif de contenir les charges au niveau du budget de fonctionnement. Certes, tous les postes ne peuvent pas être contenus, d'une part au vu des obligations légales et des mécanismes salariaux, et d'autre part compte tenu de l'évolution des besoins, comme c'est par exemple le cas pour les crèches.

En ce qui concerne les investissements, on constate une diminution depuis 2011. Diminution qui se traduit du reste par un disponible important de liquidités à fin avril 2015 (près de 17 millions de francs). Cette situation s'explique par le fait que certains engagements votés par le Conseil municipal sont, pour des raisons diverses, différés. Illustratif de cette situation, le crédit voté pour la restauration du Pont Neuf, et dont la mise en œuvre ne pourra, pour des raisons indépendantes de notre volonté (cela dépend essentiellement des TPG), avoir lieu qu'en 2016. Mais, et nous le savons, des projets importants attendent une prochaine concrétisation, notamment pour le théâtre et pour la piscine.

Au vu des incertitudes qui pèsent sur l'économie en général et sur les budgets publics, notamment cantonaux, on relèvera la gestion prudente conduite au cours de l'exercice écoulé. Stabilisé, le montant de la dette décroît fortement si l'on prend en compte nos disponibilités actuelles, et le ratio de la dette par habitant nous laisse une bonne marge de financement.

Alors qu'une législature est arrivée à son terme, nous nous félicitons de ces résultats. Le Conseil administratif, et en particulier Mme Stéphanie Lammar, en charge des finances, a su piloter avec sagesse la barque communale. Nos remerciements vont aussi au personnel communal et plus particulièrement au Service financier et à son chef M. Di Stefano pour le travail effectué et l'excellente présentation de ces Comptes.

M. Gerster donne lecture de la déclaration du PLR sur le compte rendu 2014.

Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêts du compte rendu 2014 et des explications qui ont été données en commission des finances.

Ces comptes nous montrent que la commune a pu réaliser un bénéfice de plus d'un million sans augmenter la fiscalité.

Le groupe PLR ne peut donc que se réjouir de ce résultat, tout en se rappelant les craintes totalement infondées émises par l'Alternative selon lesquelles la commune ne pourrait plus fonctionner sans augmenter de deux centimes ou devrait-on couper dans des prestations si l'augmentation d'impôt était refusée.

Une fois de plus, nous constatons avec une très grande satisfaction que la commune n'a pas cessé de fonctionner durant ces deux dernières années, alors que nous avons moins dépensé que ce que certains auraient voulu et que nous avons même réalisé des économies substantielles dans certains services.

Nous rappelons que nous avons refusé le budget 2014 au motif que le Conseil administratif, profitant de prévisions de rentrées fiscales meilleures qu'annoncées, l'avait amendé en prévoyant l'engagement de deux personnes supplémentaires pour compenser la rupture du contrat de prestations avec l'Association Partage. Nous avons demandé d'attendre la réorganisation du service de la voirie, qui allait arriver, avant d'engager sans connaître les réels besoins. Le temps nous a donné raison, car finalement une seule personne s'est avérée nécessaire, après la réorganisation nécessaire qui a été mise en place. Nous en profitons pour remercier son nouveau chef, M. RADEMACHER, qui a fait un travail impressionnant, permettant à la commune d'économiser plus de CHF 600'000.- par année.

Nous saluons par ailleurs toutes les mesures d'économies qui ont pu être trouvées dans les autres services et ne pouvons qu'encourager les chefs de service et le Conseil administratif de continuer dans ce sens. Nous avons bien entendu les explications selon lesquelles « lorsque la commune était dans une situation financière favorable, on ne lésinait pas sur la dépense, alors qu'on regarde au plus près lorsque le budget est plus serré ». Nous estimons que quelle que soit la situation, il ne s'agit pas de dépenser pour dépenser, mais que chaque ligne budgétaire doit être clairement réfléchie et chaque dépense doit être absolument nécessaire.

S'agissant des prévisions fiscales, nous constatons qu'elles étaient totalement erronées, puisque celles des personnes physiques se sont avérées sensiblement moins élevées que les prévisions, alors que celles des personnes morales ont été bien plus importantes que prévues. Visiblement, un changement de structure juridique d'un gros contribuable carougeois n'avait pas été envisagé et nous le regrettons. Nous ne pouvons donc qu'insister, encore et toujours, sur le manque de fiabilité des prévisions des rentrées et la prudence à garder lors de l'adoption de chaque budget.

Par chance, c'est un rattrapage de plus de 3 millions sur la taxe professionnelle qui nous permet de rester dans les chiffres noirs. Ainsi, malgré un résultat positif, nous nourrissons les plus grandes craintes sur les prochaines rentrées fiscales et resterons ainsi extrêmement attentifs à la gestion des deniers publics, que nous voulons rigoureuse.

Dans la mesure où les documents remis ne nous montraient que des économies, et très peu de dépassements non justifiés, nous ne nous attarderons ainsi pas plus sur ces comptes. En vue d'une meilleure visibilité de l'entier des dépenses de la commune, nous souhaitons toutefois obtenir, dès l'année prochaine, une documentation plus complète, qui ne comprenne pas seulement des lignes qui ont varié par rapport au budget, mais un document qui s'apparente à celui du budget, comprenant l'ensemble des lignes budgétaires, avec bien entendu leurs éventuelles variations.

Nous ne terminerons pas sans remercier le service financier, en particulier M. DI STEFANO, ainsi que tous les chefs de service pour les explications données en commission.

M. Pistis donne lecture de la déclaration du MCG sur le compte rendu 2014.

Le groupe MCG considère comme insatisfaisante la manière dont a été gérée la commune de Carouge en 2014.

Nous déplorons que des prestations destinées aux habitants de la commune aient été supprimées ou réduites, ce qui n'est pas acceptable. En particulier, la gratuité des pompes funèbres a été annulée, ce qui complique la vie d'habitants de notre commune.

Dans le même temps, des sommes ont été gaspillées pour des structures administratives non nécessaires ou des aménagements absurdes. Quant au Conseil administratif, il n'a pas montré l'exemple au niveau de la rigueur financière puisque des montants trop importants lui ont été alloués à titre personnel.

Les dépenses de la Ville de Carouge ont pris des proportions très importantes par rapport à d'autres communes comparables, sans pour autant répondre aux attentes légitimes de la population. Nous avons ici un vrai problème de gestion des finances communales.

On pourrait se réjouir du bénéfice d'un peu plus d'un million de francs qui figure dans les comptes 2014 de la Ville de Carouge. Mais en examinant la réalité de plus près, le groupe MCG estime inacceptable que cette économie ait été faite sur le dos des citoyennes et des citoyens de notre commune, comme la suppression de la gratuité des pompes funèbres.

Il n'est pas tolérable que la commune de Carouge, au lieu de trouver des pistes d'économies en réduisant les gaspillages et en améliorant son organisation, s'en prenne aux habitants en réduisant les prestations ou aux employés communaux, dont la gauche a voulu supprimer certains acquis légitimes.

Le groupe MCG estime que nous devons avoir en priorité une bonne gestion qui privilégie les citoyennes et les citoyens de notre commune, tout en étant correcte au niveau de la gestion du personnel. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Ces comptes ne peuvent donc être acceptés et le groupe MCG les refusera.

Pour nous, seule prime la défense des citoyennes et des citoyens de notre commune. Il convient d'avoir une gestion exemplaire et nous estimons qu'un bénéfice ne doit pas être fait sur le dos des habitants. C'est pourtant ce qui a été fait, ce qui n'est pas tolérable.

M. Prod'hom donne lecture de la déclaration des Verts sur le compte rendu 2014.

Le groupe des Verts a pris connaissance du compte rendu des comptes 2014 fournis par l'administration. Ceux-ci font apparaître un excédent de CHF 1,091 mios ce dont nous nous réjouissons.

Entre 2013 et 2014, les recettes ont légèrement augmenté passant de CHF 101,377 mios en 2013 à CHF 105,689 mios en 2014, soit une augmentation de CHF 4,31 mios.

Par ailleurs les charges ont augmenté de CHF 101,690 mios en 2013 à CHF 104,597 mios en 2014. Cette augmentation est à mettre en relation avec la provision faite par l'administration dans la nature 330 « patrimoine financier » d'un montant de 6,137 mios permettant d'éviter les risques débiteurs, dont la taxe professionnelle, ce dont nous nous réjouissons également.

Nous tenons également à relever que la dette par habitant a diminué depuis 2012 et reste faible, avec un montant de CHF 2'028.- par habitant en 2014, ce qui nous permet

d'envisager de futurs investissements avec sérénité.

Ces résultats, très encourageants, révèlent une saine et bonne gestion financière de notre commune, menée par nos conseillers administratifs et font apparaître un bilan très positif, rassurant et prometteur.

Il y a lieu de relever la création, durant cette législature, du service d'urbanisme et de l'association des communes urbaines, permettant de modeler de manière proactive et positive le futur visage urbain et fiscal de la ville de Carouge.

Le service voirie, espaces verts et matériel, nouvellement restructuré, fait preuve d'une bien meilleure efficacité : preuve en est la création d'une centrale d'achat unique.

De même la création d'un guichet unique permet à la population d'être mieux orientée et accompagnée dans les démarches administratives.

Il faut également se rappeler que dans les domaines de la petite enfance et des logements pour étudiants la commune a été très active. Nous pouvons nous targuer d'avoir des services sociaux efficaces, à l'écoute des Carougeois.

En termes de création de logements, des projets sont en cours au sein de l'administration et de la Fondation Immobilière afin de répondre rapidement aux différents besoins de la population.

L'état de nos finances nous permet d'aborder, comme nous l'avons signalé plus haut, les nouveaux défis de la commune de Carouge durant la prochaine législature de manière sereine. Pour n'en citer que quelques-uns, la reconstruction du nouveau théâtre et la rénovation de la salle des fêtes, la piscine, une nouvelle crèche dans l'îlot des Menuisiers, le développement du secteur du PAV.

Dans une conjoncture de taux hypothécaires bas, notre commune a les pleines capacités d'emprunts afin de réaliser ces équipements dans les meilleures conditions possibles.

Les Verts soulignent également la nouvelle présentation des investissements en tenant compte des délibérations, qui offre une excellente vision d'ensemble.

Un accent doit être mis entre autres durant les cinq ans à venir sur l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal. Nous avons pris beaucoup de retard et l'engagement d'un délégué à l'énergie va permettre de combler rapidement ce manque.

Le groupe des Verts approuvera les comptes 2014, en remerciant Monsieur Di Stefano et le service financier pour l'ensemble de leur travail précis et de qualité.

Nous remercions également les différents chefs de service, le Conseil administratif et plus particulièrement Madame Stéphanie Lammar qui ont contribué, en 2014 et les années précédentes, aux économies financières réalisées et à la bonne marche de l'administration communale.

Mme Stebler donne lecture de la déclaration d'A gauche toute ! sur le compte rendu 2014.

Comme chaque année au printemps reviennent les hirondelles et les comptes de la commune : ce qui a été dépensé, investi, économisé, dépassé, etc. Autant de recettes que de dépenses, enfin presque.

Ces quelques chiffres à rappeler :

13 millions d'impôts payés à la commune par les frontaliers (presque une école ou une crèche financée par année), soit un dixième du budget.

54 millions de contributions encaissés sur les salaires des employés, des ouvriers et des indépendants.

20 millions de taxes professionnelles indispensables au fonctionnement communal.

Et seulement 10 millions sur le revenu du capital. Pourquoi ? Personne ne peut y répondre. Y aurait-il une odeur de fraude fiscale ?

Des millions et des millions, comme à la Revue. Mais où ont-ils été distribués, investis, économisés ? Et la majorité de la population en est-elle contente ?

Difficile à dire, car la population ne connaît pas le budget en détail et les pétitionnaires sont entendus régulièrement.

Nous pourrions même être toutes et tous contents puisque le refrain libéral gagnant est « économisons, économisons... ». 1 million en 2014 sur le dos de qui ? Ça, pas de réponses, mais en général, c'est au détriment de l'emploi, de l'engagement du personnel, des conditions de travail et de la sous-dotation dans certains services ; où dans notre ville qui frise les milles chômeurs et qui, à la page 7 de l'introduction des comptes, nous lisons cette petite phrase si terrible de conséquences : « aucune augmentation de poste. »

La commune joue-t-elle son rôle anticyclique ? Malgré Emploi-Jeunes, malgré le travail temporaire en été, malgré les nombreuses places d'apprentissage, ne devrions-nous pas faire encore mieux en engageant davantage ? Car chaque personne engagée est une richesse humaine et financière pour les 21'000 Carougeois.

Bien sûr, nous connaissons les besoins en logement à prix abordables de la population à travers de longues listes d'attentes : nous allons construire prochainement, avec les Fondations immobilières, des centaines d'appartements (à la Tambourine, aux Moraines, à la cité Léopard) mais est-ce vraiment suffisant de ne parler que de prix abordables ou ne faudrait-il pas plus de qualité dans ces appartements (balcons, diminution du trafic de transit et espace commun généreux) et ne pas trop économiser sur le dos des plus pauvres pour cause de plan financier absurde ?

Nous avons économisé environ presque un demi-million sur les économies d'énergie. Nous nous réjouissons de ces économies, dues à une année particulièrement douce et nous avons apprécié les passages des jeunes pour changer nos ampoules dévoreuses de watts et nos robinets trop généreux en eau.

Mais n'est-il pas venu le temps de s'attaquer au gros morceau de gaspillage d'énergie et de pollution dangereuse pour la santé ? Nous parlons ici d'écoles à assainir par de l'isolation, de bâtiments publics presque impossibles à chauffer sans payer le prix fort en mazout et du trafic motorisé qui pollue nos rues, nos enfants et nos oreilles en nous rendant malades, car il est vrai qu'il reste 30 rues à assainir, plus de 10 bâtiments à isoler, des espaces publics à rendre aux piétons ; et qui sont les grands défis à relever à travers les futurs budgets à venir.

Oui, il faudra des millions et des millions pour vivre tous beaucoup mieux et plus longtemps. Et même si notre groupe ne siègera plus autour de cette honorable table, vous nous retrouverez dans les rues pour la nouvelle, belle et grande zone piétonne qui rendra le Vieux-Carouge historique à ses habitants, à ceux qui y vivent et non à ceux qui y transitent en voiture.

Nos camarades Verts et Socialistes se préoccuperont de la réalisation de la petite zone piétonne enfin acceptée et, avec l'Alternative et d'autres conseillers communaux, nous récolterons les 1'800 signatures nécessaires qui feront fleurir la future zone piétonne.

Mais c'est notre dernière déclaration, alors, j'ai envie de parler de comptes, bien sûr, mais aussi de tout ce qui ne peut être comptabilisé dans une ligne budgétaire, mais qui pourrait s'appeler la solidarité, la solitude des jeunes et des personnes âgées, les familles qui vivent au centre de la Praille et qui risquent l'expulsion, d'autres familles qui attendent désespérément un logement et de ces caméras cachées près des arbres qui soupçonnent et surveillent la population en permanence et qui sont, pour nous, la honte de Carouge dans une ville tranquille où nous battons des records de police avec 21 agents municipaux.

Oui, je m'éloigne du compte rendu 2014. Je rêve d'utopie, de projets qui font rêver, de gratuité pour les seniors qui ont travaillé toute leur vie, de bonheur carougeois.

N'avons-nous oublié personne, aucune catégorie sociale dans nos lignes budgétaires ? Notre budget et son compte-rendu 2014 ont-ils répondu généreusement aux plus démunis et ne prônent-ils pas l'austérité catastrophique chantée partout ?

Quant à la dette de CHF 43'000'000.-, en réalité, elle n'existe pas puisque la commune possède des richesses immobilières et patrimoniales de CHF 250'000'000.-. Et cette dette, par les investissements d'aujourd'hui, sont des richesses futures pour nos enfants.

En réalité, nous sommes très très riches et les 21'000 habitants et habitantes nous enrichissent chaque jour un peu plus.

Ne faisons donc que des économies d'énergies : les 21'000 habitants de Carouge et les 8 milliards d'humains en profiteront pleinement. Le temps est venu de marcher, de pédaler et de monter dans le tram pour se déplacer. C'est urgent et c'est notre responsabilité à tous. »

M. Etienne a bien écouté les différentes interventions. Il souhaite rectifier deux ou trois expressions qu'il a relevées dans certaines déclarations. Tout d'abord, dans son intervention, le PDC parle d'une gestion hasardeuse de la part du Conseil administratif. M. Etienne parlerait plutôt d'une gestion rigoureuse. Depuis le début de la législature, le Conseil administratif a montré une force de travail et a fait preuve d'un travail d'équipe. Il a remis à plat de nombreux éléments – la réorganisation des services a été mentionnée, la gratuité de l'usage du domaine public, le prêt de matériel qui se faisait à tout va a été retravaillé, des pratiques ont été revues, le renouvellement des contrats a été mis en concurrence, etc. M. Barthassat a affirmé qu'aucune économie n'avait été faite, mais tout ceci a participé à améliorer les comptes de la commune. Il a également dit que Mme Lammar avait laissé de côté son dogme. M. Etienne ne sait pas de quel dogme il s'agit. Concernant la gestion des finances publiques, il revient sur le problème relatif au calcul de la péréquation financière des communes. M. Barthassat se souviendra du seuil fatidique par rapport au calcul de la péréquation financière, quand la commune de Carouge a dû trouver CHF 3,5 millions d'économies – ce n'est pas rien. M. Etienne rappelle aussi que le parlement cantonal et le Conseil d'Etat reportent des charges sur les communes. Chaque année, il faut trouver des économies par rapport aux reports des charges du canton sur les communes. M. Etienne en vient ensuite à la gratuité des pompes funèbres mentionnée par M. Pistis. C'est vrai, dès qu'il s'agit des pompes funèbres, cela touche un point sensible pour les familles. Mais sauf erreur, la gratuité des pompes funèbres n'existait que dans la commune de Carouge.

M. Barthassat réplique à M. Etienne que le terme « hasardeux » est dérivé du mot « hasard ». L'augmentation des revenus est venue par hasard. C'est cela qu'il veut dire quand il utilise l'expression « gestion hasardeuse », c'est-à-dire que tout d'un coup la commune a des revenus qui augmentent, tout d'un coup la commune a des charges qui augmentent par rapport au budget. On sent que tout est par hasard, raison pour laquelle il a utilisé le mot « hasardeux ». Quant au dogme de Mme Lammar, il a dit qu'il la félicitait d'avoir laissé de côté

une partie de son dogme. En effet, lors du référendum, elle disait *mordicus* qu'il était impossible de faire un budget sans une augmentation d'impôt de deux centimes (soit environ CHF 3 millions par centime). Le PDC avait l'impression qu'elle était dans un dogme et la remercie donc d'avoir laissé une partie de son dogme pour revenir à une gestion plus pragmatique. Au sujet de la péréquation, la commune de Carouge n'est plus bénéficiaire parce qu'elle est une commune extrêmement riche. Si elle est extrêmement riche, c'est parce que, pour une commune de 21'000 habitants, elle a des revenus incroyablement hauts. M. Barthassat rappelle que Vernier, avec 40'000 habitants sauf erreur, n'a que CHF 30 millions de revenus de plus que Carouge. Or, Vernier a aussi des piscines, des théâtres, des routes, etc. Et, encore une fois, le grand problème de Carouge, ce n'est pas les revenus, mais les charges. M. Barthassat a l'impression que les charges ne sont pas contrôlées. C'est grâce au rapport de la Cour des comptes que la commune a eu droit à une restructuration du SVEM. Cela a permis d'obtenir des économies de CHF 600'000.- par année, sur un seul service de la commune. Comment savoir qu'il n'y a pas d'autres problèmes ailleurs ? On ne le sait pas, puisque la Cour des comptes n'a examiné que ce service. Comment savoir qu'on n'est pas en train de gaspiller ailleurs ? M. Barthassat est pratiquement certain que la commune a un problème de gaspillage.

M. Pistis signale à l'élu socialiste qu'il est faux de dire que Carouge est la seule commune qui offrait la gratuité des pompes funèbres. Actuellement, la commune de Vernier offre cette gratuité, la ville de Genève également. La ville de Carouge l'offrait jusqu'à ce que la majorité de la gauche, pour ne pas dire l'unanimité de la gauche, la supprime – tout comme elle a supprimé des mécanismes salariaux, tout comme elle a procédé à des travaux inutiles en refaisant à plusieurs reprises des voies de circulation, en supprimant puis en remettant des passages piétons. M. Pistis pense que les gens sont loin d'être dupes. Du reste, ce n'est pas pour rien qu'autant de citoyens n'ont pas été voter. Ils sont seulement 38% à s'être intéressés aux élections, les autres ont préféré ne pas s'exprimer. M. Pistis considère qu'il faut rectifier certains éléments et ne pas raconter des contre-vérités.

M. Monney rappelle à M. Barthassat que la dette du canton est actuellement de CHF 30'850.- par habitant, tandis que la dette de la commune de Carouge est de CHF 2'000.- par habitant. Qui gère le canton ? Les chiffres sont là pour démontrer qu'à Carouge, les comptes ont été maîtrisés et que la dette est très basse par rapport à d'autres communes et au canton.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 23 oui, 0 non et 3 abstentions.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 147-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2014 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2015 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 5 mai 2015 et le rapport a été établi par M. Etienne.

La Présidente demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 23 oui, 0 non et 3 abstentions.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 150-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 109'000.- POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN ELEMENT PREFABRIQUE DU TABLIER DU PONT DE LA FONTENETTE.

M. Walder introduit le sujet. Ces travaux devaient être faits rapidement mais ils avaient été mis en attente du fait de la réfection du pont de Carouge prévue pour l'été 2015. L'idée était de ne pas fermer les deux ponts le même été. Or, les travaux du pont de Carouge sont repoussés à l'été 2016. Par conséquent, comme les travaux sur le pont de la Fontenette ne peuvent pas attendre indéfiniment mais doivent être réalisés dans les deux ans au plus tard, ils devraient être réalisés cet été. M. Walder précise qu'il est préférable de fermer en partie le pont de la Fontenette durant l'été. C'est pour ces raisons que le Conseil administratif soumet au Conseil municipal dans l'urgence ce crédit. Le crédit porte sur CHF 109'000.-, soit la moitié du coût des travaux, l'autre moitié étant prise en charge par la ville de Genève. Le pont sera fermé quatre semaines dans le sens Carouge-ville de Genève, sens qui a été choisi par la DGT et qui est le même que lors des récents travaux qui ont eu lieu. Il s'agit de refaire la partie du tablier du pont qui est la plus endommagée. M. Walder rappelle par ailleurs qu'au budget des investissements est prévue la réfection du pont de la Fontenette de façon plus large. Mais celle-ci ne sera pas entamée avant que la réfection du pont de Carouge ait été complétée. Il s'agit ici de pouvoir tenir encore quelques années sans risque pour les usagers. Les travaux dureront quatre semaines.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

Puisque la chaussée sera refaite, Mme Marti demande que le Conseil administratif prenne langue avec la ville de Genève pour refaire le débouché de la piste cyclable sur le giratoire, qui se fait dans une sorte de gymkhana improbable.

M. Walder indique qu'il est prévu de soulever cette question avec la ville de Genève. Ces travaux de marquage seront traités séparément des travaux du tablier du pont.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 151-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE POUR LES SURVIVANTS DU SÉISME AU NÉPAL.

Mme De Haller Kellerhals introduit le sujet. Comme chacun le sait, un violent séisme a frappé le Népal le 25 avril 2015. L'ONU fait état de 4,6 millions de personnes qui ont été exposées à ce tremblement de terre dans un des pays les plus pauvres de la planète et dont les habitants n'ont qu'un accès très restreint à l'eau et aux soins même en temps normal. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge estime à plus de CHF 33

millions les besoins pour venir en aide à 75'000 personnes au cours des dix-huit prochains mois. Vu l'appel d'urgence adressé à la ville de Carouge par la Croix-Rouge Suisse le 28 avril dernier, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence pour les survivants du séisme au Népal.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 155-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE BAIL ENTRE LA VILLE DE CAROUGE ET LA FONDATION DR. ED. MARTIN & VALENTIN ROTHGEB DE CHF 357'300.- RELATIF A L'EXPOITATION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE.

Mme De Haller Kellerhals introduit le sujet. Elle a le plaisir de présenter au Conseil municipal ce projet de délibération en lui apportant quelques informations complémentaires.

La construction, par la Fondation Dr Edouard Martin et Valentin Rothgeb, d'un bâtiment accueillant un Espace de Vie Infantile et un foyer pour étudiant avait été présentée à la commission des Affaires sociales le mardi 6 mars 2012. Monsieur Stephan Kronbichler, président de cette fondation, et Monsieur Jacques Roulet, architecte, avaient eu l'occasion, à l'issue de leur présentation très détaillée, de répondre aux questions posées par les commissaires.

Lors de cette commission, il avait été précisé qu'un bail à loyer serait signé par la Fondation et la Ville de Carouge. Ce bail, d'une durée de 20 ans, correspond à la durée de l'hypothèque que la Fondation conclut ces jours avec un établissement bancaire de la place. Le Conseil administratif soumet au Conseil municipal cette délibération car la loi sur les Communes prévoit qu'un bail de plus de 12 ans doit être soumis au Conseil municipal. Cette information avait d'ailleurs été donnée lors de la commission.

Les taux hypothécaires particulièrement favorables et l'avancement du chantier ont conduit la Fondation à finaliser maintenant cette demande d'hypothèque. La banque a besoin des baux signés par les deux locataires, soit la Ville de Carouge pour l'EVE et la HES-Genève pour le Foyer étudiant pour attester du plan de financement. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif dépose ce projet devant le Conseil municipal ce soir.

Sans revenir sur tout ce qui a été dit lors de la commission des Affaires sociales, voici quelques éléments essentiels pour partager ensemble un même niveau d'information.

Le nouveau bâtiment sera terminé pour l'été 2016 et permettra d'offrir 90 places dès la rentrée d'août 2016. Actuellement 50 places sont disponibles dans le bâtiment provisoire qui se situe quasiment en face, de l'autre côté de la route, sur le terrain mis généreusement à disposition par l'Université.

L'association de l'EVE de Pinchat, qui gère cette institution, et la direction, en la personne de Mme Claudine Oswald Fasel, vont être en charge de piloter ce nouvel équipement.

La Fondation Dr Ed Martin et Valentin Rothgeb, dont Mme De Haller Kellerhals rappelle qu'elle est composée principalement de représentants de la famille du Dr Edouard Martin et de délégués de la Ville de Carouge, a bénéficié d'un don très généreux d'une grande Fondation de la place qui souhaite garder l'anonymat.

Ce don permet de contribuer à la réalisation de plus de 100 logements étudiants et de l'Espace de Vie Infantile. Cette fondation a voulu que ce bâtiment soit une réalisation exemplaire et Mme De Haller Kellerhals se réjouit que grâce à ce don, les enfants et les étudiants vont pouvoir profiter d'espaces particulièrement bien conçus.

Pour la Ville de Carouge, c'est une belle occasion de bénéficier d'une crèche à des conditions vraiment favorables. En effet le coût du bâtiment, qui se traduit ici par le loyer dont s'acquittera la Ville de Carouge, va s'élever à moins de CHF 4000.- la place par année. C'est un montant tout à fait raisonnable.

Comme cela a été le cas pour toutes les institutions petite enfance de la commune, au printemps prochain un crédit d'aménagement sera soumis au Conseil municipal pour permettre l'achat des équipements mobiles du type lits et literie, petit mobilier, jeux, équipements de bureau et matériel de cuisine. Ce crédit tiendra bien sûr compte de tout le matériel déjà disponible dans le bâtiment provisoire.

Mme De Haller Kellerhals invite donc les conseillers municipaux à soutenir cette délibération. Elle termine en les encourageant à monter le chemin de Pinchat pour découvrir ce chantier. Ils pourront constater que le bâtiment préserve une partie importante du parc, ce qui est réjouissant.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Baertschi a fait un calcul rapide. CHF 350'000.- par année représentent plus de CHF 7 millions sur vingt ans. Il lui semble que le projet devrait être renvoyé en commission pour obtenir plus d'informations. Il rappelle qu'au niveau de droits de superficie cette fois, par exemple pour l'EMS à Drize, la commune a conclu certains contrats qui, avec les années, peuvent finir par coûter cher. Une bonne gestion mériterait que le Conseil municipal ait plus d'explications. En tout cas, M. Baertschi ne voterait pas cette délibération « la tête dans un sac ».

M. Prod'hom propose de voter la délibération sur le siège puisque le prix fait partie d'une convention avec la ville de Carouge et qu'il a été établi en fonction des prix de place de crèche de différentes institutions. On peut en tout cas ici remercier la Fondation Rothgeb, qui est une fondation de droit privé, qui a développé le projet et qui a même participé au déménagement des bâtiments provisoires. Cette fondation est tournée vers la petite enfance à Carouge. Le prix a été calculé depuis longtemps. Maintenant, il s'agit de finaliser la demande d'hypothèque, pour pouvoir faire démarrer ce projet le mieux possible quant aux taux hypothécaires. On peut aussi remercier la proactivité de cette institution pour créer de nouvelles places de crèche et des logements pour étudiants, ce qui répond vraiment à des besoins de la population. Etant donné tous les éléments donnés par Mme De Haller Kellerhals, M. Prod'hom propose de ne pas freiner le projet mais, au contraire, de voter sur le siège, comme le suggère le bureau.

La Présidente mettra aux voix le renvoi en commission proposé par M. Baertschi. Elle demande dans quelle commission ce dernier propose de renvoyer le projet.

M. Baertschi a entendu parler d'une prochaine séance de la commission des Finances.

La Présidente confirme qu'une commission des Finances est agendée pour le 28 mai prochain.

Le renvoi en commission des Finances est accepté par 14 oui, 13 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi précise qu'il n'est pas contre ce projet mais qu'il est normal d'avoir plus d'explications parce qu'il s'agit de montants conséquents sur la durée. Personnellement, il n'a pas l'information voulue.

M. Prod'hom demande qu'en commission, le projet proposé ce soir soit mis en relation avec les différents prix de crèche. Il souhaite par ailleurs que l'on présente à la commission les statuts de la Fondation Rothgeb, qui est tournée vers le bénéfice de Carouge. Il demande également que l'on explique à la commission tout ce qui a été mené depuis le début sur cette parcelle par la Fondation et son président.

M. Gerster tient à souligner que le vote du PLR n'était pas dirigé contre la petite enfance mais que le PLR partage les préoccupations de M. Baertschi. La commune s'engage pour CHF 7 millions. S'agissant d'un droit de superficie, M. Gerster suggère d'élargir la discussion en commission. À Carouge, dans le domaine de la petite enfance, on a fait de nombreuses exceptions, on a rénové des bâtiments quasiment historiques. Pourquoi ne pas s'être orienté ici vers une acquisition ? Les prochaines crèches qui seront construites à Carouge pourront-elles être des acquisitions, sachant qu'avec un droit de superficie, la commune repaie le prix du terrain en moyenne tous les vingt ans ? M. Gerster pense qu'une information plus générale qui serait donnée en commission pourrait servir pour les prochaines opérations.

Mme De Haller Kellerhals souhaite lever un malentendu. Il ne s'agit pas d'un droit de superficie, mais bien d'un bail à loyer sur une propriété que la ville de Carouge avait proposé d'acquérir à la fondation qui est propriétaire de cet immeuble et de la parcelle. La fondation n'avait pas souhaité vendre mais elle était d'accord de travailler avec la commune afin de trouver les meilleures solutions pour pouvoir accueillir des enfants de Carouge, ce qui est la mission première de la fondation. Mme De Haller Kellerhals souligne en outre cette proposition de construire des logements pour étudiants au-dessus de la crèche, avec un financement très généreux de la fondation dont on ne dévoilera pas le nom. Elle regrette que le projet ne puisse pas aller de l'avant, même si elle peut comprendre que les conseillers municipaux veulent plus de détails. Les conditions sont extrêmement avantageuses grâce à cette fondation. Et il est dommage de risquer de devoir payer plus cher parce que les taux d'intérêts sont en train de remonter – d'une séance de fondation à la suivante, les taux hypothécaires étaient déjà remontés. Il y avait donc une urgence réelle. Le Conseil municipal a préféré traiter le dossier en commission, mais Mme De Haller Kellerhals espère qu'il pourra voter en juin pour que la Fondation Martin Rothgeb puisse aller de l'avant et contracter cet emprunt hypothécaire indispensable.

La Présidente rappelle qu'une commission des Finances est d'ores et déjà agendée au 28 mai à 20h00.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 156-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE

PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CÉRAMIQUE À CAROUGE.

Mme Lammar relève que, comme chaque année, il revient au Conseil municipal d'approuver les comptes des différentes fondations carougeoises. Ici, il s'agit de la Fondation Bruckner, laquelle a approuvé ses comptes lors de sa séance du 16 avril 2015.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 157-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE A) LA FONDATION CAROUGEOISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES B) L'ASSOCIATION DE L'E.M.S « RÉSIDENCE LES PERVENCHES ».

Mme Lammar explique qu'il s'agit ici des comptes de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et de l'association de l'E.M.S « Résidence Les Pervenches ». Ces comptes ont été approuvés par la Fondation le 13 avril 2015 et sont soumis au Conseil municipal ce soir.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 158-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE A) LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX B) L'ASSOCIATION DE L'E.M.S « RÉSIDENCE DE DRIZE ».

Mme Lammar indique que l'assemblée générale de la Fondation intercommunale a approuvé le 27 avril 2015 non seulement les comptes de la Fondation mais également ceux de l'association de l'E.M.S « Résidence de Drize ». Ces comptes sont soumis au Conseil municipal, comme chaque année.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi fait remarquer que le loyer de l'immeuble grève lourdement l'exploitation de cet EMS, ce qui n'est pas le cas aux Pervenches. Il fait cette remarque dans la suite de sa précédente intervention. Cela étant, il relève que cet EMS est très utile et qu'il est géré du mieux possible.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

13. DÉLIBÉRATION MUNICIPALE 4-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente demande si l'un des groupes signataires veut prendre la parole pour introduire cet objet. Elle constate que ce n'est pas le cas.

La prise en considération est acceptée par 22 oui, 1 non et 4 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Maulini prend la parole juste pour envoyer une petite pique – cela ne peut pas faire de mal. Il s'est penché sur le résultat de la répartition proportionnelle des sièges dans les commissions en concordance avec les art. 80 et suivant, ces mêmes articles qui devront être changés si le Conseil municipal approuve ce qui risque d'être approuvé, soit ce passage de 13 à 15 commissaires. Le PLR, avec ses 27,7%, est à 3,55. Pour 6 centièmes, il serait à 3,49 et le Conseil municipal n'aurait pas cette discussion – cela tient à peu de choses, finalement. Le PLR va donc passer de 3 à 4 sièges par commission. Il sera donc beaucoup plus actif, au sens propre, et la gauche sera beaucoup plus réactive, au sens propre également. Mais le Conseil municipal avait frôlé la même chose il y a quatre ans – M. Maulini envoie aussi une petite pique aux socialistes – parce que le parti socialiste était à 2,52. À 2 centièmes près, le groupe socialiste a eu 3 sièges par commission. La démocratie tient à très peu de choses. Le groupe des Verts ne s'est pas beaucoup concerté sur la délibération. Certains s'abstiendront, d'autres voteront contre et peut-être certains voteront même pour.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste s'abstiendra sur cette délibération. Le groupe socialiste n'est pas convaincu de l'utilité du changement du nombre de membres des commissions. Cela ressemble plus à des accommodations politiciennes qu'à un réel intérêt général. Une autre clé de répartition aurait pu être trouvée, qui aurait évité d'augmenter le nombre des commissaires. Un rapide calcul montre que ce changement coûtera environ CHF 100'000.- sur cinq ans. Cette modification à un coût qu'il ne faut pas négliger. Le groupe socialiste s'abstiendra, essentiellement parce que si cette proposition ne passe maintenant, elle sera refaite au Conseil municipal en juin et sera probablement votée, comme la majorité aura vraisemblablement changé. Il n'est pas pertinent de reporter le vote à la nouvelle législature, d'autant plus que cela occasionnera sûrement un accroissement de travail pour l'administration.

M. Pistis rebondit sur les propos tenus par le député des Verts. Il rappelle au groupe des Verts qu'en 2009, le Grand Conseil avait également vécu cette problématique. Il y avait 17 députés MCG et 17 députés du parti des Verts. La répartition du pourcentage était en faveur de

quelques centièmes pour les Verts, ce qui leur a donné trois commissaires au sein des commissions, et deux commissaires pour le MCG. Les Verts ne s'étaient pas exprimés pour baisser le nombre de leurs commissaires de trois à deux. M. Pistis a ensuite une remarque sur les coûts. Durant quatre ans, le groupe MCG et certains partis de la droite ont demandé que des économies soient faites au niveau du budget, sur les jetons de présence. Il faut rappeler qu'à l'époque, les conseillers administratifs touchaient également des jetons de présence. Toute la gauche avait refusé la suppression de ces jetons de présence et c'est grâce à l'amendement du MCG et au soutien de la droite que la commune a pu faire des économies. M. Pistis rappelle également qu'en moyenne, par année, le Conseil municipal dépense plus de CHF 42'000.- pour les voyages et que, lorsqu'il s'agit de faire des économies à ce niveau, la gauche est également aux abonnés absents. M. Pistis ne reviendra pas sur tous les amendements que le MCG a proposés pour faire des économies. Il est un peu surpris ce soir d'entendre un représentant de la gauche parler de coûts et d'économies alors que, pendant quatre ans, la gauche a passablement dilapidé l'argent du contribuable. Il tenait à le relever.

Mme Hiltbold aurait voulu des explications sur le calcul de CHF 20'000.- par année. Si elle fait un calcul rapide, avec des jetons de présence à CHF 65.-, cela représente 307 séances pour deux commissaires supplémentaires, soit plus de 150 séances par année par commissaire supplémentaire. Cela lui paraît énorme – les commissions n'ont jamais siégé 150 fois par année. Mme Hiltbold demande à M. Mützenberg de préciser s'il s'agit uniquement des jetons de la commune ou également des jetons dans les fondations. Elle l'invite à expliciter le calcul de CHF 20'000.-, avant d'aller rapporter ce montant sur tous les trottoirs de la ville, parce que les gens vont se faire une très mauvaise image de ce que touchent les élus. Encore une fois, ce calcul paraît inexact – à moins d'inclure les jetons des fondations, auquel cas ce n'est pas uniquement la commune qui supporte ce coût. Mme Hiltbold souligne pour terminer que la commune ne supportera pas un coût de CHF 20'000.- de jetons de présence pour deux commissaires supplémentaires.

Selon M. Gerster, les arguments de la gauche sont bien pauvres. Il s'agit d'un principe de représentativité par groupe – les conseillers municipaux en ont déjà parlé à plusieurs reprises. L'idée n'est pas venue du groupe PLR, qui l'a quand même reprise et en assume maintenant la pérennité. Elle concerne simplement le fonctionnement par groupe. M. Gerster peut comprendre que l'Alternative fonctionne par entité complète, mais la droite a encore une autonomie de vote par groupe et c'est cela qui a motivé cette proposition de modification dont, il le rappelle, les deux camps bénéficient puisqu'il y a un siège supplémentaire pour l'Alternative et un siège supplémentaire pour la droite.

M. Mützenberg explique que son calcul inclut les fondations. Il ne s'agit pas directement de l'argent de la commune, mais quand même de l'argent public. Le calcul qu'il a fait est le suivant : CHF 18'000.- x 5, ce qui donne un montant qui n'est pas loin de celui qu'il a indiqué. Ce coût n'est pas nécessaire, si l'on réfléchit à l'utilité de ces deux membres supplémentaires au sein des commissions et des fondations. M. Mützenberg insiste sur le fait qu'une autre clé de répartition aurait pu être trouvée. Le groupe socialiste va bénéficier de cette modification puisqu'il aura un commissaire supplémentaire, mais il ne trouve pas pour autant que l'idée est bonne. Il aurait été possible de trouver une solution moins onéreuse, moins « sur-mesure » et plus efficace.

Mme La Chiusa réplique à M. Pistis que les conseillers municipaux de Carouge ont les jetons de présence presque les plus bas de toutes les communes. À la ville de Genève et au canton, les jetons de présence sont de l'ordre de CHF 200.- ; à Vernier, ils sont à CHF 130.- ou CHF 160.-. Puisque M. Pistis souhaite avertir la population, il faut que cette dernière sache que les jetons du Conseil municipal de Carouge sont parmi les plus bas. Certes, un voyage est compris dans le budget, mais il ne faut pas aller dire que l'on jette l'argent par les fenêtres par rapport aux jetons de présence.

M. Monney rejoint les propos de Mme La Chiusa. Il ajoute que le groupe socialiste a fait un petit calcul mathématique sur les jetons de présence. Deux commissaires de plus par rapport à treize commissaires, cela représente une augmentation de 15%, soit sur un montant de CHF 125'000.- par année environ CHF 18'000.- par année, donc CHF 90'000.- pour les jetons de présence et CHF 40'000.- pour les fondations sur les cinq ans. Ce dernier montant est aussi à la charge des citoyens carougeois.

M. Buchs sera bref. Ce genre de discussions l'horripile parce que c'est manquer de respect aux personnes qui donnent de leur temps à la chose publique. Être conseiller municipal prend du temps – M. Buchs en a été l'exemple frappant puisqu'en cumulant deux mandats, il n'a pas pu consacrer tout le temps qu'il aurait voulu à son mandat de conseiller municipal. Les conseillers municipaux ont des charges de plus en plus lourdes. Il est normal de percevoir un petit montant pour le temps consacré à la chose publique. CHF 65.- par séance, c'est un montant ridicule. M. Buchs pense que leurs calculs n'ont aucune raison d'être.

Mme Marti remarque que l'on a relevé l'intérêt général, on a parlé des coûts, mais les intervenants ont tendance à mélanger un peu les choses. Elle aimerait parler de l'efficacité, ou même de l'efficience d'un nombre supplémentaire de commissaires. Elle n'est pas sûre que ce soit une plus-value parce qu'une partie des commissaires présents en séance n'ouvre pas la bouche – elle invite les groupes à déléguer leurs membres les plus compétents dans chaque commission. Elle n'est pas du tout convaincue de la plus-value d'avoir quinze commissaires au lieu de treize. Cela n'amènera rien de plus, si ce n'est des jetons de présence aux partis et un coût pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 12 oui, 2 non et 13 abstentions.

14. MOTIONS

Il n'y en a pas.

15. POSTULATS

Il n'y en a pas.

16. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

17. PETITIONS

Il n'y en a pas.

18. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Lammar à la question orale de Mme Stebler relative à la petite parcelle boisée derrière les immeubles Familia

Mme Stebler demandait s'il serait possible d'attribuer cette barrière végétale aux enfants, en y mettant par exemple des balançoires, et de l'interdire aux chiens.

Ce cordon boisé est situé sur la parcelle n° 2380, propriété de l'Etat. Cette parcelle, qui comprend actuellement l'ancienne piste d'essai des motos, reviendra prochainement à la Fondation Emma Kammacher dans le cadre d'un échange de terrains entre la Fondation Emma Kammacher, l'Etat et la ville de Carouge pour simplifier les périmètres de propriété dans la zone.

La Fondation Emma Kammacher prévoit de conserver et assainir le cordon boisé puis d'aménager des jeux pour enfants et des tables de pique-nique sur l'ancienne piste des motos qui longe le cordon boisé. Par ailleurs, conformément au plan directeur communal, la ville de Carouge va négocier avec différents propriétaires, dont la Fondation Emma Kammacher, la création de cheminements piétons qui relieraient la rue Nicolas-le-Vieux à la parcelle du bureau des autos – laquelle reviendra à la ville de Carouge –, en passant par l'aire de pique-nique et de jeux pour enfants.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

PLR : Erreurs sur les certificats de salaire

Madame la Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

Nous revenons sur votre communication relative aux erreurs produites sur les certificats de salaire des employés communaux et souhaitons savoir :

- si l'erreur aurait pu ou dû être remarquée avec un peu d'attention par le service des ressources humaines ;
- combien cela a coûté à la commune entre les montants versés aux employés pour compenser les éventuels impôts perçus en trop, les frais de fiduciaire chargée de vérifier les certificats de salaire et le temps passé par les employés du service des ressources humaines pour remédier à cette erreur ;
- si des mesures ou des sanctions ont été prises au sein du service des ressources humaines ;
- si des mesures ou des sanctions ont été prises envers la société ayant conçu le logiciel informatique.

Nous vous remercions par avance de vos réponses.

Questions orales

M. Mützenberg : Piste cyclable Jacques-Dalphin

M. Mützenberg relève d'abord qu'au niveau de l'intersection entre la rue du Collège et la rue Jacques-Dalphin, des travaux ont eu lieu, à la suite desquels des places de vélo ont été supprimées. Il demande si elles vont être compensées et, le cas échéant, à quel niveau. Ensuite, il rappelle que les vélos ont maintenant la possibilité de remonter la rue Jacques-Dalphin, devant l'école Jacques-Dalphin, mais uniquement jusqu'à l'intersection avec la rue de la Faïencerie, où ils doivent tourner à droite. Cette remontée de la rue Jacques-Dalphin n'est pas suffisamment utile puisque les vélos ne peuvent pas aller jusqu'à la rue Ancienne. M. Mützenberg souhaite savoir si un aménagement est prévu à terme qui permettrait de rejoindre la rue Ancienne.

M. Walder répond qu'il est prévu de replacer le parking vélos devant l'école Jacques-Dalphin. Ceci devrait être fait d'ici le Conseil municipal de fin juin. Concernant la rue Jacques-Dalphin, il est effectivement prévu de prolonger le contresens cyclable jusqu'à la rue Ancienne. Toutefois, la dernière partie nécessite un déplacement des places de parking pour laisser passer les vélos. Comme ce prolongement nécessite des travaux qui pèjoreront la circulation, il est prévu de le faire au courant de l'été, c'est-à-dire quand la circulation à Carouge est la moins importante.

M. Mützenberg : Piste cyclable rue Vauthier

La deuxième question de M. Mützenberg porte sur la circulation des cyclistes à la rue Vauthier. Il avait déjà posé une question en son temps sur le panneau qui autorisait les vélos à remonter la rue Vauthier sans pour autant qu'il y ait un marquage au sol. On lui avait répondu que cette remontée était impossible tant que le recours devant le Tribunal fédéral n'était pas tranché – d'ailleurs, le panneau a été supprimé. Le Tribunal fédéral ayant maintenant tranché la question du périmètre plus large de la zone piétonne, M. Mützenberg demande s'il est prévu de remettre le panneau et, le cas échéant, de faire le marquage au sol pour que cette voie cyclable sur la rue Vauthier en contresens soit pleinement sécurisée.

M. Walder confirme que le contresens cyclable était intégré dans l'autorisation générale et donc bloqué par les recours contre la zone piétonne. Ces recours étant levés, il sera procédé incessamment sous peu aux modifications prévues sur la rue Vauthier pour instaurer le contresens cyclable.

M. Monney : Fête des voisins

M. Monney relève qu'aura lieu, le 29 mai prochain, la Fête des voisins. Il rappelle que le prêt de matériel est devenu payant. M. Monney demande au Conseil administratif de faire une exception et d'accorder la gratuité à tous ceux qui demandent du matériel pour la Fête des voisins, et pas seulement à ceux qui demandent spécifiquement la gratuité.

M. Walder répond que, suite aux discussions de l'année passée, une gratuité générale a été instaurée pour toutes les demandes qui ont trait à la Fête des voisins. La gratuité est accordée pour le prêt de matériel en principe le jour de la Fête des voisins, mais des dérogations sont prévues lorsque des immeubles souhaitent faire la Fête des voisins quelques jours avant ou après la date officielle.

Mme Marti : En semaine, samedi 7h00, dimanche 8h00

Mme Marti sait qu'elle fera sourire l'assemblée ce soir, mais c'est un peu comme la fameuse chanson : lundi, des patates, mardi, des patates, ... samedi, des patates, dimanche des patates. Si l'on remplace les patates par des voitures-balayeuses, c'est ce que vivent les habitants du carrefour Vibert-Promenades. Des discussions à ce propos avaient déjà eu lieu. Le dimanche matin est le seul moment sans nuisances sonores – il n'y a pas les camions de la poste à 4h00 et 5h00 du matin, il n'y a plus le bruit des fêtes sachant que des animations sont organisées la moitié des week-ends sur la place des Sardaigne ou autour des fontaines, la circulation est moins intense (Mme Marti rappelle que cinq cents bus passent chaque jour passent à ce carrefour), sans parler des nuisances du stade et autres. Le dimanche matin représente les quelques heures calmes que les habitants du pourtour connaissent. Il avait été convenu qu'avant 10h00 du matin le dimanche, les voitures-balayeuses ne devaient pas passer. Et voilà qu'elles passent, le samedi à 7h00 et le dimanche à 8h00. Mme Marti demande que la voirie revienne à ce qui avait été convenu ou, encore mieux, que le passage le dimanche soit supprimé puisque les voitures-balayeuses passent le samedi. Elle demande

également une plus grande efficacité parce qu'elle ne pense pas que passer en semaine en bas du trottoir, le samedi sur le trottoir et le dimanche à quelques mètres soit d'une réelle efficacité. Elle s'interroge sur la rationalité de ce nettoyage. Elle remercie le Conseil administratif de prendre en considération aussi qu'en supprimant le passage le dimanche, la commune pourrait faire des économies qui ne prêteraient personne.

M. Walder n'a pas entendu de question de la part de Mme Marti, mais il a bien entendu sa demande. Il ne sait pas s'il est possible de répondre positivement à cette demande. Il devra consulter ses services pour savoir ce qu'impliquerait une modification des horaires de levée des déchets et de nettoyage des rues. Il donnera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

Mme Marti peut reformuler sa demande en une phrase : Par le passé – M. Walder l'a peut-être oublié –, il avait été convenu avec les services de la voirie que la voiture-balayeuse, qui est extrêmement bruyante, ne passerait pas avant 10h00 le dimanche matin. Elle demande au moins que l'on revienne à ce qui avait été convenu.

M. Walder a bien compris cette demande, mais il ne peut pas dire sur le siège pourquoi les balayeuses passent à 7h00 ou 8h00 du matin devant le domicile de Mme Marti. Il doit consulter son chef de service pour pouvoir indiquer, lors du prochain Conseil municipal, si ce passage peut être modifié ou non.

M. Baertschi : Berges de l'Arve

M. Baertschi a appris avec intérêt que les berges de l'Arve vont être nettoyées par la protection civile, comme l'a mentionné Mme Lammar dans ses communications. Il s'interroge néanmoins sur les moyens dont dispose la protection civile, parce qu'il y a plusieurs problèmes. D'une part, des arbres importants bougent. Ils empêchent notamment le passage des piétons en contrebas. C'est gênant puisqu'il y a déjà des conflits récurrents notamment avec les vélos électriques qui circulent sur la voie malgré l'interdiction. Il faudrait évacuer au plus vite ces arbres. D'autre part, il y a le nettoyage, auquel procédera la protection civile. Par ailleurs, M. Baertschi souhaite que le Conseil municipal soit tenu informé de l'évolution de la situation puisque la pollution continuera en partie tant que la station d'épuration de Villette ne sera pas de nouveau entièrement en fonction. En conclusion, il demande au Conseil administratif de faire tout ce qu'il peut pour que les berges de la rivière soient rétablies au plus vite. Il ajoute qu'on lui a même suggéré que des volontaires seraient disposés à participer à la remise en état des berges

Comme l'a dit Mme Lammar dans ses communications, l'exercice de la protection civile consistera à nettoyer les berges de l'Arve. Il ne s'agira pas simplement de ramasser les plastiques par terre et dans les arbres, mais bien de travailler aussi les troncs d'arbres, etc. La protection civile est parfaitement équipée pour la coupe d'arbres. Du reste, Mme Lammar invite M. Baertschi, en tant que président de la commission Sécurité, à assister à l'exercice et voir le matériel dont la protection civile dispose. C'est un travail d'envergure qui sera effectué par la protection civile. Cet exercice s'inscrit dans la politique que le Conseil administratif souhaitait mener par rapport à la protection civile, c'est-à-dire de faire des exercices qui soient visibles et utiles pour la population. Mme Lammar relève ensuite que les rives de l'Arve font partie non pas du territoire de la ville de Carouge, mais du territoire de l'Etat, lequel devra prendre en charge les frais inhérents au traitement de ces déchets. Pour ce qui est des volontaires, il faut savoir que les berges sont très fragiles. À ce propos, Mme Lammar ne peut qu'encourager la population à faire très attention actuellement parce que les rives ont été fragilisées par la crue. Engager une compagnie de volontaires pour nettoyer les rives de l'Arve impliquerait des risques importants. L'idée est certes très bonne, mais la mise en œuvre peut être risquée.

M. Juget : Tags (question dessinée)

M. Juget signale que des tags ont été faits à deux ou trois reprises dans le parc Cottier. Le nettoyage coûte assez cher à la commune. Il serait possible de faire une fresque sur le mur, puisque s'il y a une fresque ou un dessin, il n'y a plus de tags. Il propose que le Conseil administratif approche des gens qui savent bien faire des tags et les payent pour faire une belle fresque qui ressemble un peu au parc Cottier, ce qui ranimerait ce parc. M. Juget ajoute qu'il faudrait couper des arbres dans le parc Cottier. Ils font beaucoup d'ombre dans la salle de gym. Il demande également que les arbres qui n'ont pas été plantés soient taillés. En effet, des arbres ont poussé « illicitement » - les graines ont été semées par des oiseaux. Tous ces arbres empêchent de voir le parc quand on y entre et il y a trop d'ombre.

Mme De Haller Kellerhals répond sur la fresque. Elle transmettra la proposition aux services social et de la culture pour qu'ils voient si cette idée pourrait être mise en œuvre par le biais des travailleurs sociaux hors murs ou du Fonds de décoration. Plutôt que d'avoir une réponse orale, M. Juget, qui quitte le Conseil municipal, verra les résultats.

Pour les arbres, M. Walder consultera le service des espaces verts. Les utilisateurs apprécient beaucoup l'ombre. Faut-il laisser des espaces de lumière plus grands ? Par ailleurs, il ne sait pas si ces arbres sont nés par hasard ou s'ils ont été plantés par les services de la commune. Il apportera une réponse ultérieurement au Conseil municipal.

Informations de la Présidente

Avant de clore la séance, la Présidente communique trois informations :

- Le tournoi de football des conseillères et conseillers a lieu le 5 juin au Bout du Monde, à Vessy. M. Mario Conti se charge des inscriptions, que ce soit pour le football ou la pétanque.
- La Présidente a le plaisir d'organiser un repas juste après cette séance. Les personnes qui se sont inscrites sont attendues à la maison de quartier de Carouge.
- La Revue du Conseil municipal aura lieu les 3 et 4 juin à 20h00 à la salle des fêtes. Une avant-représentation aura lieu le 2 juin à 20h30 pour les membres du Conseil municipal intéressés.

La Présidente lève la séance à 21h00.